

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2054

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 3**

A l'alinéa 4, remplacer les mots "la personne de confiance doit " par "la ou les personnes de confiance doivent"

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si cet alinéa devait être adopté, autant permettre, comme c'était le cas dans la version initiale de la proposition de loi, que le patient puisse solliciter plusieurs personnes de confiance s'il le souhaite.

Il est difficile de comprendre pourquoi un tel droit lui serait refusé.